

# **AVIS PUBLIC**

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

(Art. 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes)

AVIS est donné que par sa résolution 2024-09-327, adoptée le 3 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a ordonné la vente à l'enchère publique des immeubles ci-après décrits, pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes foncières, des tarifs, des droits de mutations et de toute autre créance recouvrable en vertu de la loi comme une taxe foncière, auxquelles sommes doivent être ajoutés les intérêts, pénalités et frais encourus.

#### LISTE DES IMMEUBLES

	Propriétaire inscrit au rôle d'évaluation	Adresse	Matricule	Numéro du lot du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly
1.	Éric Lehoux	n/a	1941-17-5917-8-000-0000	3 303 186
2.	Éric Lehoux	465, rue Principale	1941-17-7326-0-000-0000	2 770 129
3.	Anick Bergeron	1920, boul. du Millénaire	2042-32-9950-0-006-1920	3 483 817
4.	Gilles Quiniou Diane Bélisle	74, rue Beauchemin	2042-45-6950-5-000-0000	2 771 425
5.	JÉmile Taillon	n/a	2142-06-5571-0-000-0000	2 772 068
6.	Léopold Bouchard	n/a	2142-49-3826-0-000-0000	2 772 495
7.	Frédéric Georges Bouthilliers	n/a	2142-49-4837-6-000-0000	2 772 490
8.	Peter Panagiotis Tsalamandris	170, rue Principale	2143-50-2572-7-000-0000	3 080 036
9.	Benny Veltri	n/a	2146-30-0652-4-000-0000	3 410 431
10.	Construction Jasmont (1985) inc.	n/a	2242-08-8288-2-000-0000	3 079 482
11.	Danny Séguin	21, rue du Moulin	2243-69-1953-8-021-0000	Maison mobile située sur le lot 3 078 272. Seule la maison mobile fait l'objet de la vente pour taxes et non le lot sur lequel elle est située.
12.	Kristine Savaria	27, rue Parent	2244-52-5502-3-000-0000	3 078 391
13.	Raoul Leduc	n/a	2339-45-0202-7-000-0000	3 080 325
14.	Succession Albert Éthier	n/a	2339-45-4712-1-000-0000	3 077 240

15.	Robert Gagnon	n/a	2339-45-8884-4-000-0000	3 077 804
16.	Lise Vaillancourt	n/a	2340-72-3098-8-000-0000	3 080 352 3 409 902 3 409 904
17.	2418-0804 Québec inc. Société immobilière Robert Harvey Yves Dubois	n/a	2340-73-8153-4-000-0000	3 076 185
18.	Spathodia Land Corporation	n/a	2440-07-9557-1-000-0000	3 077 867
19.	Spathodia Land Corporation	n/a	2440-18-4317-2-000-0000	3 077 869

Afin d'éviter la mise en vente d'un immeuble, les arrérages de taxes foncières, les tarifs, les droits de mutations et toute autre créance recouvrable en vertu de la loi comme une taxe foncière, en plus des intérêts, pénalités et frais encourus, doivent être acquittés, en totalité, <u>avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, à 11 h</u>.

La vente à l'enchère publique se tiendra :

## Le 4 novembre 2024 à 10 h 00 Hôtel de Ville de Saint-Basile-le-Grand 204, rue Principale

#### **CONDITIONS DE LA VENTE**

- 1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit s'inscrire, au préalable, la journée de la vente entre 8 h 30 et 9 h 45, à la date et à l'endroit fixé pour la vente.
- 2. Aux fins de l'attestation requise en vertu de l'article 2990 du *Code civil du Québec*, la personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit produire une preuve de son identité en présentant l'un des documents suivants :
  - Permis de conduire ;
  - Carte d'assurance maladie ;
  - · Passeport.
- 3. Dans le cas où la personne agit à titre de mandataire d'une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat ; dans le cas où elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire la résolution certifiée conforme la désignant comme mandataire ainsi qu'une copie de l'état de renseignements émis par le Registraire des entreprises du Québec.
- 4. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix, les frais et les taxes de vente applicables pour l'immeuble adjugé, soit par chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, uniquement. Aucun paiement par carte de débit ou crédit ne sera accepté. Si le montant de la traite bancaire ou du chèque certifié est plus élevé que le montant de l'adjudication, la Ville remettra la différence à l'adjudicataire dans les semaines suivant la tenue de la vente.

- 5. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est inscrit aux fichiers de la TPS et TVQ doit fournir ses numéros lors de son inscription préalable la journée de la vente.
- 6. À défaut de paiement immédiat, l'immeuble sera remis sans délai en vente.
- 7. Dans le cas où les immeubles décrits contiennent des bâtisses ou dépendances, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble de celles-ci.
- 8. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un immeuble vendu à cette occasion est sujet à un droit de retrait pouvant être exercé dans l'année qui suit.
- 9. Ladite vente sera faite sans garantie légale, ni garantie de qualité et avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées aux immeubles.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Basile-le-Grand sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Saint-Basile-le-Grand, ce 16 octobre 2024.

(s) Alexandre Doucet-McDonald

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat Greffier